

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 11 AVRIL 2023 À 14h00

Date de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 10

Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à quatorze heures, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle André Malraux à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM

Philippe LAURERI – CCVG

Christian DAVID – CCCV

Jean-Martin GUISIANO – CAPV

Michel ARMANDI – CCMPM

Pierre HENRY – CCVG

Jean-Claude ALBERIGO – CCMPM

Jean-Pierre ROUX – CCCV

Yves REYNARD – CASSB

Fabrice WERBER – Métropole TPM

Thierry DUPONT – CCVG

Jean-Louis BOYER – CCCV

Pouvoirs : Jérémie FABRE – CCVG

Absents excusés :

Isabelle MONFORT – Métropole TPM

Michel NOIROT – CCVG

Fernand BRUN – CCCV

Jean SANTONI – CCCV

Jean-Bernard KISTON – CCMPM

Cécile GALLAY – CCMPM

Delphine BARRIAU – CCMPM

Pierre GOYET – Métropole TPM

Eric GIRARDO – Métropole TPM

Jacques BRUNO – Métropole TPM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Philippe LAURERI



N°18-2023 : VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET RISQUE INONDATION – SECTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2023

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales;
 Vu le décret 97-175 du 20 février 1997;
 Vu l'article 27 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable;
 Vu le règlement des AE/CP approuvé par le C.S. du 30 mars 2016 et modifié le 9 mars 2017;

Le PAPI et le SAGE ont permis la mise en œuvre d'une action de sensibilisation des scolaires au fonctionnement des milieux aquatiques et au risque d'inondation. Cette action (FA1-3) et (D5-10), menée en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et l'Inspection Académique du Var, concerne l'ensemble des établissements scolaires (à partir du CM1) du bassin versant du Gapeau, soit 2 lycées, 5 collèges, 22 écoles primaires.

L'action est aidée par le FPRNM à hauteur de 14 400 € / an et par l'Agence de l'eau RMC à hauteur de 24 000 € / an jusqu'en 2026.

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du vote du BP pour 2023, il a été prévu de poursuivre le financement de cette action dans le cadre d'une AE/CP. L'estimation de cette action est détaillée ci-dessous :

OPÉRATION AE/CP	MONTANT DE L'A.E. EN € T.T.C. (estimation)	MONTANT DES C.P.				
		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Sensibilisation des écoles	230 686 €	30 686 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

**LE COMITÉ SYNDICAL,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 14 voix POUR**

ADOPTE l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement comme suit :

OPÉRATION AE/CP	MONTANT DE L'A.E. EN € T.T.C. (estimation)	MONTANT DES C.P.				
		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Sensibilisation des écoles	230 686 €	30 686 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

AUTORISE le Président à engager toute procédure et à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette AE/CP.

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT

DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Patrick MARTINELLI



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 083-200046795-20230411-DELIB_182023-DE

